

DOCUMENT INDIVIDUEL DE PRISE EN CHARGE (D.I.P.C) Mineur

Identité du mineur concerné par le DIPC

Nom : Prénom :

Né(e) le : A :

Le présent document individuel de prise en charge est établi pour la durée de la mesure et en présence de :

Mme Nadine AUDUBERT, Directrice de la MECS François Constant, située au 4 cours Tourny à Libourne (33500) ou par délégation au cadre du service éducatif concerné, Mme/M.
.....

Et

Mme **et / ou M.**,
représentant légal(aux) du mineur cité ci-dessus.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : durée et type de la prise en charge

Le mineur est accueilli à compter du, suite à la décision de justice ou à la décision administrative du La prise en charge du jeune prend fin le

Le type de prise en charge est :

- Mineur confié à l'ASE (375-4 du Code Civil)
- Délégation de l'autorité parentale (377 CC)
- Tutelle de l'état (433 CC)

Article 2 : identité connue des parents du mineur

Identité de la mère :

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Identité du père :

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Article 3 : Objectifs de la prise en charge

Les objectifs de la prise en charge sont les suivants :

-
-
-
-
-

Article 4 : prestations comprises dans la prise en charge

Dans le cadre de la prise en charge, la MECS François Constant propose les prestations suivantes :

- Accompagnement socio-éducatif
- Accompagnement psychologique
- Accompagnement médical / paramédical
- Accompagnement dans la scolarité
- Accompagnement des relations familiales
- Accompagnement pour loisirs / sport / culture
- Organisation des droits de visite et d'hébergement
- Permettre la pratique d'un culte dans les limites des moyens de la MECS
- Restauration
- Hébergement
- Permettre l'entretien du linge
- Participation à la vêture

Les modalités de mise en œuvre de ces prestations seront détaillées dans le projet personnalisé du mineur.

Article 5 : conditions de résiliation

Le présent document prend fin :

- A la fin de la durée du suivi définie par le présent document,
- Lorsque la situation du mineur et les moyens de l'établissement sont en inadéquation,
- A la demande de l'une des deux parties après accord du décisionnaire.

Article 6 : modification du document individuel de prise en charge

Les changements des termes initiaux du DIPC font l'objet d'avenants ou de modifications élaborées dans les mêmes conditions que le DIPC d'origine. Pour toute révision ou modification du DIPC intervenant au cours de la mesure, les parties s'engagent à collaborer pour la mise à jour du DIPC ou de son avenant.

Article 7 : clause de réserve

La MECS François Constant s'engage à tout mettre en œuvre pour répondre le mieux possible aux objectifs fixés par le présent DIPC mais en aucun cas, elle ne sera tenue pour responsable des objectifs non atteints. Ce DIPC ne s'applique que dans l'hypothèse où toutes les informations, concernant le mineur ont bien été explicitées.

La MECS François Constant s'attache à rechercher la collaboration de la famille et du jeune pour mettre en œuvre le DIPC dans le respect du règlement de fonctionnement.

Article 8 : Clause de conformité

Par la présente, les parties attestent avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations nées du DIPC et s'engagent mutuellement à les respecter. En l'absence de procédures amiables ou lorsque celles-ci ont échoué, les conflits nés de l'application des termes du DIPC sont portés devant les tribunaux de l'ordre judiciaire ou administratif compétents.

Conformément à l'article L311-5 du CASF, toute personne accueillie ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée.

Article 9 : observation des participants à l'exception de la MECS François Constant

Observations du mineur :

.....

Observations du ou des représentants légaux :

.....

Fait à le

Signature Représentant légaux :		Signature Mineur :
Signature Directeur ou C.S.E		

DROIT A L'IMAGE

Demande d'autorisation à des fins pédagogiques et éducatives

Je (Nous) soussigné(es),

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Autorisons

N'autorisons pas

L'équipe éducative de la MECS François Constant :

A photographier

A filmer

Notre enfant (Nom et Prénom) :

Et à : Publier

Exposer

Diffuser

La ou les photographie(s) ou le ou les film(s) le ou la représentant pour les usages suivants :

Publications dans le journal interne de la MECS François Constant

Présentation d'une activité pédagogique ou périscolaire

Casette vidéo ou cédérom sur un sujet expressément désigné, à caractère pédagogique

Exposition de photographies dans le cadre des activités pédagogiques

Autres usages : panneaux souvenirs, décoration des espaces collectifs, etc. (à préciser par la MECS François Constant mors de la demande d'autorisation) :

.....

.....

.....

L'autorisation de photographier ou de filmer mon enfant est valable pour la durée du placement au sein de la MECS François Constant.

La photographie ou le film ne sera ni communiqué, ni vendu, ni utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés ci-dessus.

La publication ou la diffusion de l'image de l'enfant ou du jeune, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant cette publication ne devront pas porter atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation.

Conformément à la loi, le libre accès aux photographies ou aux films qui concernent l'enfant ou le jeune est garanti. Nous pourrions donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et nous disposons du droit de retrait de cette photographie ou de ce film si nous le jugeons utile.

Signature de l'équipe éducative	Signature des parents	Signature du C.S.E
---------------------------------	-----------------------	--------------------

AUTORISATION PARENTALE Sortie d'un mineur hospitalisé

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Domicilié(e) :

.....

Détenant l'autorité parentale sur l'enfant / le jeune :

Nom :

Prénom :

Né(e) :

Certifie avoir désigné un représentant du personnel éducatif de la MECS François Constant située au 4 cours Tourny à Libourne

Pour le prendre en charge suite à une hospitalisation.

Fait à le valable
pour toute la durée légale du placement à la MECS François CONSTANT.

Signature de l'auteur de l'autorisation
détenant l'autorité parentale



AUTORISATION PARENTALE Soin pour un mineur

Je soussigné(e) :

- Père
- Mère
- Tuteur

Délivre, à la MECS François Constant, située au 4 cours Tourny 33500 Libourne, une autorisation pour faire pratiquer tout acte médical ou chirurgical que nécessite l'état de santé de mon enfant :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Cette autorisation est valable en permanence pour les interventions et hospitalisations qui doivent être effectuées en urgence soit la nuit, le samedi ou le dimanche, pendant des séjours hors lieu de placement.

Cette autorisation est délivrée pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à le
valable pour toute la durée légale du placement à la MECS François CONSTANT.

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)